

Foyer de vie « Le Boé » (Résidence le Perron)

Foyers de vie

Qui est concerné ?

Adultes

Nécessité de Notification MDPH

Structure spécialisée dans l'accueil d'un certain public :
Personnes en situation de handicap

Domaines d'activités principaux

Accompagnement
Logement, hébergement
Handicap psychique

Coordonnées

Résidence "Le Perron" Saint-Sauveur - BP 36 38161 Saint-Marcellin

direction@emsleperron.eu

04 76 38 26 37

<https://www.residence-accueil-soins-leperron.fr/pole-handicap/boe-2>

Zones géographiques d'exercice

Voir la liste des intercommunalités concernées

Capacité d'accueil

77 places

Présentation

Foyer de vie : « Les foyers de vie ou foyers occupationnels accueillent certains adultes handicapés pour leur proposer des animations, des activités en fonction de leur handicap. Certaines structures peuvent également proposer un hébergement. » (réf : psycom) Le Foyer de vie Le Boé propose 77 places pour adultes en situation de handicap psychique.

Objectifs & Missions

La particularité du Foyer de Vie est de proposer 2 modes d'hébergement :

- Un appartement partagé de 4 places pour les personnes les plus autonomes,
- Un lieu de vie divisé en 5 unités de 9 à 23 résidents

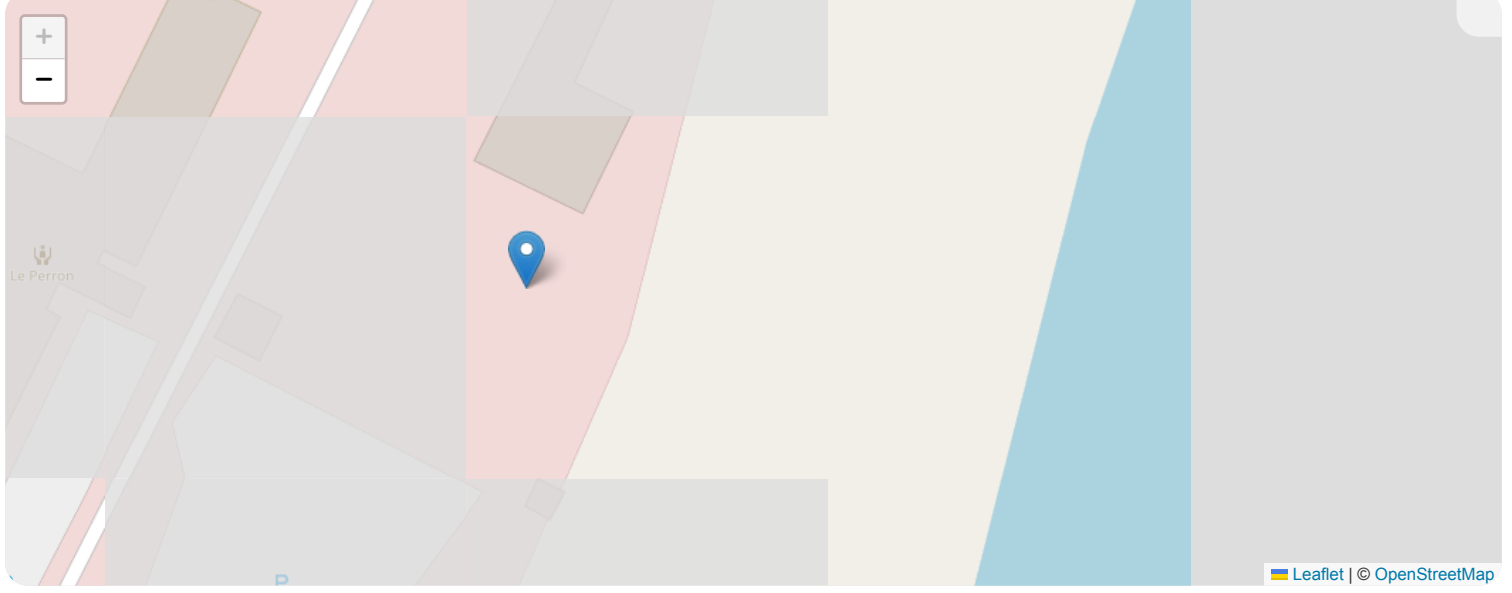
ce qui permet d'adapter l'accompagnement éducatif au plus près de chacun.

Equipe pluriprofessionnelle :

- Les résidents sont accompagnés au quotidien par des éducatrices spécialisées, des moniteurs éducateurs, des aides médico-psychologiques, des agents de service hospitalier et des veilleurs de nuit sous la hiérarchie d'un cadre socio-éducatif.
- Un cabinet d'infirmiers libéraux assure la gestion des traitements et les soins ponctuels.
- Trois médecins libéraux, un généraliste et deux psychiatres interviennent sur le service pour assurer le suivi médical.
- Un psychologue est présent pour le suivi des résidents et propose des réunions cliniques aux professionnels.

Procédure d'admission :

L'accueil en Foyer d'Accueil Médicalisé ou en Foyer de vie se fera uniquement sur notification d'orientation délivrée par la Maison Départementale de l'Autonomie et avec un dossier de demande d'entrée.



[Signaler une erreur](#) >